



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Rapport relatif à la hausse de la TVA sur les activités équine

Question écrite n° 10322

Texte de la question

Mme Valérie Lacroute rappelle à M. le Premier ministre que le 30 novembre 2017 l'Assemblée nationale a adopté un amendement prévoyant un rapport relatif à l'impact de la hausse de la taxe sur la valeur ajoutée sur toutes les activités équine, ainsi que sa nécessaire mise en conformité avec la future directive européenne sur le sujet. Ce rapport devait être remis par le Gouvernement avant le 30 avril 2018, ce que le Parlement attend toujours. En conséquence, elle lui demande à quelle date le Gouvernement compte rendre son rapport.

Texte de la réponse

La loi no 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 prévoit, dans son article 71, la remise au Parlement d'un rapport du Gouvernement relatif à l'impact de la hausse de la taxe sur la valeur ajoutée sur les activités équine, intervenue en 2013. Ce rapport du Gouvernement a été remis fin juillet 2018 à la commission des finances du sénat (Journal Officiel de la République française no 0170 du 26 juillet 2018).

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Lacroute](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10322

Rubrique : Taxe sur la valeur ajoutée

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2018](#), page 5642

Réponse publiée au JO le : [14 août 2018](#), page 7310